

Charenton

n° 238

Avril 2019

Magazine

Info & Actu | Sport | Portrait | Culture | Agenda |



DÉCRYPTAGE
**ZONE À FAIBLES
ÉMISSIONS** page 12

GRAND ANGLE
**LA MOBILITÉ : UN ENJEU
ESSENTIEL** page 17

AU QUOTIDIEN
**TROIS NOUVEAUX
COMMERCES** page 27



Arbre de la fraternité, allée Ronsard

CONTACTEZ VOS ÉLUS

Une adresse unique pour joindre vos élus
www.charenton.fr/contact/

Hervé Gicquel

Maire de Charenton-le-Pont,
 Conseiller départemental du Val-de-Marne
 Conseiller métropolitain

Marie-Hélène Magne

1^{ère} adjointe au Maire chargée de l'enfance et de l'éducation
 Vice-Présidente du territoire *ParisEstMarne&Bois*

Patrick Ségalat

Maire adjoint chargé des finances et des ressources humaines

Chantal Lehout-Posmancier

Maire adjointe chargée des seniors et de la résidence Jeanne d'Albret

Benoît Gailhac

Maire adjoint chargé de l'aménagement urbain et durable de la Ville - Conseiller territorial *ParisEstMarne&Bois*

Jean-Pierre Cron

Maire adjoint chargé des travaux, de la voirie, des espaces verts, de l'entretien des bâtiments et de la commission de sécurité

Clotilde Certin

Maire adjointe chargée des sports

Pascal Turano

Maire adjoint chargé de la sécurité et de la gestion du domaine public

Delphine Herbert

Maire adjointe chargée de la culture
 Conseillère territoriale *ParisEstMarne&Bois*

Jean-Marc Boccara

Maire-adjoint chargé de l'animation événementielle, des actions commémoratives, des anciens combattants et du devoir de mémoire

Pierre Miroudot

Conseiller municipal délégué à l'économie, à l'emploi, aux relations avec les grandes entreprises

Michel Van Den Akker

Conseiller municipal délégué au service social, à la santé, aux personnes handicapées et dépendantes et à la maison médicalisée

Sylvain Drouvillé

Conseiller municipal délégué au logement et à l'habitat social - Conseiller territorial *ParisEstMarne&Bois*

Valérie Lyet

Conseillère municipale déléguée aux affaires civiles, aux élections et au domaine funéraire

André Roure

Conseiller municipal délégué aux relations avec les syndicats intercommunaux et aux partenaires institutionnels de la Ville

Rachel Gruber

Conseillère municipale déléguée à la médiation - prévention

Gabriela Kadouch

Conseillère municipale déléguée à la petite enfance

Fabien Benoit

Conseiller municipal délégué à la jeunesse, à l'enseignement secondaire et au numérique

Joël Mazure

Conseiller municipal chargé des relations avec les commerçants, le marché du Centre, des affaires juridiques et de l'administration des biens

Sommaire

4 Retour en images

sur les événements des dernières semaines

8 Ici et là

Des actualités dans tous les quartiers de la ville

10 En bref

12 Décryptage

Zone à faibles émissions

14 En direct

17 GRAND ANGLE

La mobilité : un enjeu essentiel pour Charenton

21 Ensemble

22 Citoyens de demain



25 Portrait

Karine Escurat,
 Directrice du Novotel



26 Au quotidien

28 Rencontre

Plusieurs professionnels interviennent en Mairie

30 Rendez-vous

32 Agenda

34 Tribunes d'expression libre

35 Bloc-notes



Charenton Magazine 48, rue de Paris - 94220 Charenton • Directeur de la publication Hervé Gicquel • Rédactrice en chef Céline Lormier (01 46 76 47 93) • Journaliste Marion Fuzon • Ont collaboré à ce numéro David Custodio, Xavier Delaruelle, Céline Lormier • Photos Marion Fuzon, Yvan Lastes, Gérard Ledig, Jean-Pierre Le Nai • Conception Graphique A. Brietzke • Mise en page C.Lormier, J.M. Hillereau • Impression Groupe Morault - tirage 18 000 exemplaires Distribution A. Aïchi • Magazine imprimé sur papiers issus de forêts gérées durablement.



L'édito

Hervé GICQUEL | Maire de Charenton-le-Pont | Conseiller départemental du Val-de-Marne



Chères Charentonnaises, Chers Charentonnais,

Conformément à l'engagement de la Municipalité, des salles communales ont été mises, gracieusement, à disposition des Charentonnais qui ont souhaité organiser des rencontres dans le cadre du Grand Débat National les 5, 7, 11 et 12 mars 2019. Ces initiatives sont venues compléter le cahier de doléances mis en place par la Ville et naturellement la plateforme internet gérée par le Gouvernement. Nous sommes désormais dans l'attente des conclusions de cette consultation nationale.

Je vous invite, par ailleurs, à vous exprimer jusqu'au 6 mai prochain, sur la mise en œuvre de la Zone à Faibles Emissions portée par la Métropole du Grand Paris dont le fonctionnement est exposé dans la rubrique "Décryptage" de notre magazine.

Dans le cadre de la démarche pour améliorer la qualité de l'air, il est proposé d'exclure progressivement du périmètre formé par l'autoroute A86 les véhicules les plus polluants jusqu'en 2030. Dès juillet 2019, les Crit'air 5, c'est-à-dire les véhicules essence mis en circulation

avant 1997 et les diesels avant 2001, seraient susceptibles d'être interdits de circulation.

Lors du conseil municipal le 13 mars dernier, il a été rappelé, entre autres, que Charenton est plus particulièrement concernée par la pollution atmosphérique en raison de la présence de l'autoroute A4 et le flux intense de véhicules extérieurs à la ville qui utilisent quotidiennement nos axes principaux comme itinéraire bis. Néanmoins, le lancement de cette mesure en juillet 2019, préconisée par la Métropole du Grand Paris, semble prématuré. Il faut, en effet, accompagner ce dispositif d'aides aux particuliers pour faciliter l'achat de véhicules propres avec des soutiens financiers complémentaires à ceux qui existent déjà (Etat, Région, MGP...). La ZFE doit également être en cohérence avec un nécessaire renforcement des transports en commun et le respect des mesures de restriction de circulation en cas de pic de pollution. Je ne manquerai pas, naturellement, de vous informer sur ce sujet.

A ce titre, il convient de souligner l'importance du lancement, à compter du 20 avril prochain, du nouveau réseau des bus du Grand Paris à la suite d'une consultation avec les utilisateurs, les associations et les élus. Cette réorganisation expliquée dans le "Grand Angle" du magazine est la plus profonde que le cœur de notre région ait connue depuis 50 ans.

L'objectif est de rééquilibrer l'offre vers les portes de Paris et la petite couronne qui comptent désormais davantage d'habitants et d'entreprises qu'au siècle dernier. Cette réforme vise aussi à améliorer le service de 42 lignes et leurs interconnexions avec les autres moyens de transports notamment les métros et RER. C'est le cas des bus 24 et 325 dont les trajets sont modifiés.

Notre commune sera, dans quelques jours, desservie par le bus 77 qui est l'une des 5 nouvelles lignes créées à l'échelle francilienne comme nous l'avions exposé lors des réunions publiques de quartier à l'automne dernier. C'est exceptionnel et cela constitue un avantage significatif pour faciliter vos déplacements. Ces mesures répondent clairement à l'exigence du développement durable de notre territoire francilien.

Enfin, la Municipalité et ses partenaires ont décidé de la mise en ligne du site www.charenton-bercy.fr. Celui-ci a vocation à faciliter l'information de nos concitoyens autour du projet de renouvellement du quartier Bercy afin que vous puissiez participer, exprimer vos attentes et propositions, mais aussi répondre aux interrogations exprimées et enrichir la concertation autour de cette opération.

Bonne lecture !

< RETOUR EN IMAGES >



CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES | Les membres du Conseil municipal des Jeunes ont officiellement pris leurs fonctions lors du Conseil Municipal du 13 mars. En présence de leurs parents venus nombreux, des anciens membres du CMJ, le Maire, Hervé Gicquel, et Fabien Benoit, Conseiller municipal délégué à la Jeunesse, leur ont remis officiellement l'écharpe tricolore, symbole de leur engagement citoyen. Bienvenue à Emma, Mariama, Amandine, Mélany, Zacharia, Faustyna, Yoan, Salma, Gabrielle, Laëtitia, Juliette, Simon, Beverly, Paloma et Rami, scolarisés en 6^e et 5^e au collège La Cerisaie et à Notre-Dame des Missions. Ces 15 nouveaux élus participeront aux différents événements de la ville (cérémonies, commémorations, inaugurations...), mais ils sont surtout porteurs de projets pour les 2 années de leur mandat.



Retrouvez toutes les photos sur www.charenton.fr



PRÉVENTION DIABÈTE | Le 13 mars dernier, au marché de Charenton, les Hôpitaux de Saint-Maurice avaient organisé une action de prévention pour évoquer avec les Charentonnais le dépistage du diabète, de la maladie rénale, de l'hypertension artérielle et de l'obésité. Cette campagne a remporté un beau succès parmi les usagers du marché : près de 120 personnes se sont fait dépister !

Pour en savoir plus :
<http://semainedurein.fr/>



CARNAVAL | A l'occasion du carnaval, les enfants du multi-accueil Victor Basch ont partagé un moment festif avec l'équipe. Cette initiative stimule l'imagination des enfants et permet d'expérimenter de nouveaux jeux d'initiation par le déguisement.

JAZZ | Eric Legnini, Stéphane Kerecki et Jean-Marie Ecay, trois artistes charentonnais se sont produits pour la 1^{ère} fois ensemble le 21 mars dernier sur la scène du petit t2r. Ces grands musiciens de la scène Jazz actuelle se sont rencontrés sous l'impulsion de François Lacharme, avec en première partie des morceaux interprétés par des élèves du conservatoire de musique André Navarra.





ECHANGES SCOLAIRES | Le mois dernier, Hervé Gicquel, le Maire, accompagné d'Adra El Arti, Conseillère Municipale chargée des jumelages et de Fabien Benoit, Conseiller Municipal délégué à la jeunesse, a reçu deux délégations de jeunes collégiens venus de Borgo Val di Taro et de Büren. Ces jeunes, accueillis par leurs correspondants charentonnais, sont restés quelques jours, le temps de découvertes culturelles et d'échanges linguistiques.



ARBRE DE LA FRATERNITÉ | Faisant suite à plusieurs actes inqualifiables et à un appel à la mobilisation de l'Association des Maires de France, une manifestation symbolique a été organisée le 20 mars allée Ronsard. A cette occasion, le Maire, Hervé Gicquel, et de nombreux élus du Conseil municipal, ont planté un arbre contre l'antisémitisme, le racisme et la xénophobie. Cette initiative s'est déroulée en présence du Député, Michel Herbillon, des représentants des différents cultes, d'associations charentonnaises, des élus du Conseil Municipal des Jeunes et des enfants de l'accueil de loisirs Pasteur. La présence nombreuse et la mobilisation importante des Charentonnais, notamment des jeunes, étaient le signe de leur volonté commune de témoigner et de dénoncer avec force, notamment l'antisémitisme, mais également toute forme de racisme.

  Retrouvez toutes les photos et la vidéo sur www.charenton.fr

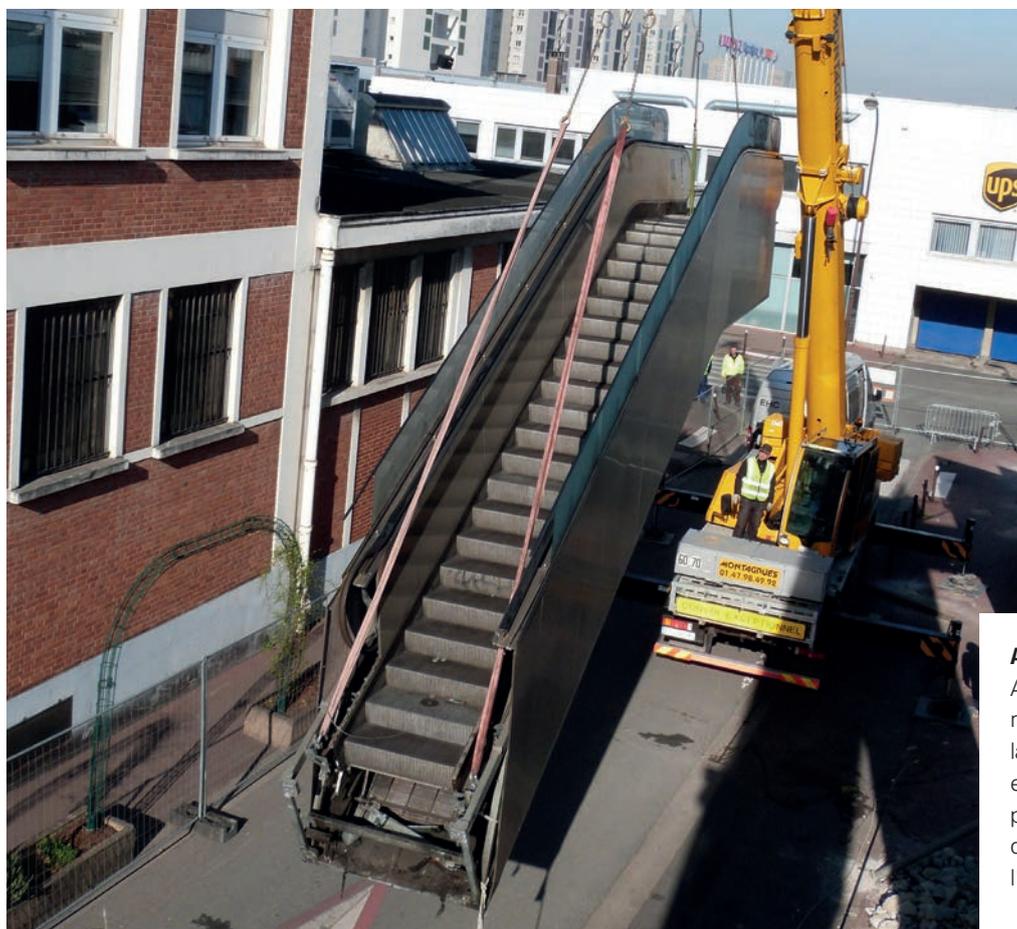
< **RETOUR EN IMAGES** >



CITOYENNETÉ | Venus en couple ou en famille avec leurs enfants, les nouveaux citoyens français, ont été reçus récemment en Mairie lors d'une petite réception. Tous ont fait part de leur fierté d'accéder à la citoyenneté française. Au terme de ce moment civique, l'assemblée a entonné "La Marseille".



Retrouvez toutes les photos sur www.charenton.fr



ASCENSEUR RUE DE L'ENTREPÔT |

Attendu depuis longtemps, un ascenseur remplacera bientôt l'escalator menant à la passerelle reliant les quartiers Bercy et Valmy. En mars dernier, la première phase de travaux a débuté, avec le démontage assez spectaculaire de l'escalier mécanique défectueux.

Dans ma ville ...

Des rencontres, des animations et des actualités dans les différents quartiers de Charenton

Place des Marseillais

L'espace Art et Liberté a mis l'aquarelle et le pastel à l'honneur lors de sa dernière exposition. La qualité et la sensibilité des œuvres présentées ont été unanimement saluées par les visiteurs.



Place de l'Europe

Le centre commercial Carrefour et l'association Louis Carlesimo avaient organisé un grand loto au profit des enfants malades. Cette initiative a remporté un grand succès. Depuis 1982, cette association qui œuvre pour les enfants atteints de maladies graves et cardiaques propose régulièrement des animations pour offrir des voyages inoubliables ou réaliser les rêves d'enfants.



BERCY 2

Rue de l'archevêché

L'UNICEF, la ligue de l'enseignement et le personnel de l'école Champ des Alouettes ont réuni les familles des écoles du quartier pour échanger sur le thème du harcèlement scolaire et ainsi tenter d'apporter des solutions ainsi que des outils pour prévenir ce fléau.



Résidence Bobillot

Certains locataires de la résidence Bobillot s'étaient émus auprès de la Ville de l'état du fleurissement des bacs présents devant les entrées de leurs immeubles. Pour répondre à la demande, des pensées et des myosotis ont été plantés fin mars. Ils accompagneront ainsi les arbustes déjà présents dans ces jardinières, des lagerstroemia, qui ne tarderont pas à préparer leur fleurissement d'été. Il faut préciser que les pieds de ces végétaux avaient préalablement été agrémentés de fleurs en bulbes mais que des personnes mal attentionnées avaient arraché.

QUAI DE BERCY

LA SEINE

AVENUE DE LA

BOIS DE VINCENNES

Avenue Anatole France

Les jeunes athlètes du Cheer excess, le club charentonnais, avaient donné rendez-vous au public du complexe Nelson Paillou, il y a quelques semaines, pour une journée consacrée à des démonstrations. Bravo à toutes et tous pour ces acrobaties !



Rue Gabriel Péri

Les résidents de la maison médicalisée Gabrielle d'Estrées ont réalisé dernièrement une "dame des saisons", soit une création qui changera de "robe" en fonction des saisons avec de petits origamis.

RUE DE PARIS

CHARENTON-ÉCOLES

RUE DE PARIS

HÔTEL DE VILLE
(voie piétonne)



Espace Toffoli

L'Association des Intervenants à Domicile Aux Personnes Agées de Charenton avait proposé, le mois dernier, une conférence sur la perte d'autonomie. Cette rencontre a réuni une centaine de participants.

QUAI DES CARRIÈRES

LA SEINE

Hors les murs

Le conseil local de santé mentale du territoire s'est réuni pour la 2^e fois le 28 mars à Saint-Mandé. Il a pour objectif de définir et mettre en œuvre des politiques locales et des actions permettant l'amélioration de la santé mentale des populations concernées.





COMMUNICATION

Un site Internet dédié au projet Charenton-Bercy



A l'issue du 2^e forum citoyen qui s'est tenu le lundi 8 avril, la Ville de Charenton et ses partenaires ont présenté aux participants le site Internet nouvellement mis en ligne dédié au projet Charenton-Bercy.

Grâce à ce nouvel outil, les personnes intéressées par cette opération de renouvellement urbain pourront se tenir informées, poser des questions, accéder à diverses documentations, etc.

 www.charenton-bercy.fr

PROJET CHARENTON-BERCY

Une opération qui suscite l'intérêt



Dans le cadre du MIPIM 2019, Grand Paris Aménagement et l'équipe d'UrbanEra Bouygues ont présenté l'opération Charenton-Bercy à Julien Denormandie, Ministre chargé de la cohésion des territoires, de la ville et du logement.

CONCERTATION

Les rencontres se poursuivent



Après une présentation du projet au monde associatif, le jeudi 7 février, la concertation s'est poursuivie, le 11 mars, par un nouvel atelier thématique consacré aux transports et à la mobilité. Près de trente personnes, accueillies par Benoît Gailhac, Maire-adjoint chargé de l'aménagement urbain et durable de la ville, ont studieusement échangé et fait jaillir quelques points essentiels, selon eux, à la réussite du projet :

- Traitement de l'autoroute A4
- Séparation, y compris sur la passerelle, de la circulation piétonne avec la circulation type vélos, trottinettes...
- Mise en place de navettes gratuites pour relier les différents points de transports en commun et les autres quartiers de la ville
- Développement des transports en commun de manière générale

L'atelier suivant, programmé le 3 avril, a été consacré à la vie du quartier et aux équipements publics.

De son côté, le Comité citoyen, réuni la 1^{ère} fois le 11 février, poursuit ses échanges constructifs.

 www.charenton-bercy.fr

BOIS DE VINCENNES

Soutien aux actions de maraude



Depuis 2011, l'association Emmaüs Solidarité, est conventionnée par la Ville de Paris et l'Etat pour réaliser des maraudes d'intervention sociale auprès des personnes sans domicile installées dans des abris de fortune ou des tentes au sein du Bois de Vincennes.

La mission des intervenants est d'aller à leur rencontre afin de lutter contre l'isolement, de tisser un lien social basé sur l'écoute et le dialogue et de créer une relation de confiance essentielle pour les accompagner dans la construction de leur projet personnel en vue d'une sortie du bois.

Dans ce cadre, l'équipe intervient sur le terrain et accueille également ce public fragile au sein de ses locaux parisiens. Plus ponctuellement, enfin, les maraudeurs peuvent également assurer des missions de distribution grâce au soutien de nombreux mécènes (duvets, parkas, produits d'hygiène).

Jusqu'à ce jour, cet accompagnement était soutenu financièrement par l'Etat et les villes de Paris, Vincennes et de Saint-Mandé.

Comme le Maire, Hervé Gicquel, l'a annoncé à l'occasion de son intervention aux vœux de janvier 2019, l'équipe municipale de Charenton est consciente de la nécessité de soutenir et d'aider ces personnes démunies. C'est pourquoi la Ville, par l'intermédiaire du Centre communal d'action sociale, a choisi d'accompagner ce dispositif par le versement d'une subvention de 6 500 euros à l'association Emmaüs Solidarité.

ACCUEIL DE JOUR DE LA RATP

Fermeture en juin prochain

En accord avec la Municipalité, la RATP avait lancé en 2014, dans le cadre d'une expérimentation, un accueil de jour dans un local rue des Bordeaux dédié aux personnes sans-abris recueillies au sein du réseau de transports publics franciliens.

Ce lieu, financé par la RATP et géré par les associations Emmaüs Solidarité et Aurore, avait pour objectif d'aider à l'insertion mais également d'offrir des prestations alimentaires, un accès à des douches et soins de propreté, la possibilité de laver son linge ou de bénéficier de vêtements propres et de soins médicaux.

Les responsables de la RATP viennent d'annoncer au Maire la fermeture de cette structure sociale à compter du 30 juin prochain. Cependant, les sans-abris continueront d'être orientés par la RATP vers d'autres espaces de solidarité et d'insertion situés dans notre région.

La ville de Charenton sera vigilante quant au devenir du local de la rue des Bordeaux en liaison avec son propriétaire.

ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Valérie Régnier, une Charentonnaise distinguée



Le mois dernier, Valérie Régnier a reçu des mains de Michel Camdessus, Gouverneur honoraire de la Banque de France, les insignes de Chevalier dans l'Ordre national du Mérite à l'occasion d'une cérémonie organisée au Collège des Bernardins.

Valérie Régnier a commencé sa carrière en tant que psychomotricienne au sein de différentes institutions pour personnes handicapées et parallèlement, à compter de 1992, a assumé de plus en plus de

responsabilités au sein de la communauté Sant'Egidio. Cette association œuvre pour la lutte contre la pauvreté dans les villes, l'abolition de la peine de mort, l'éducation dans les quartiers populaires, l'accompagnement des communautés nomades, la présence auprès de personnes âgées. Parmi les initiatives portées par cette communauté figure le repas de Noël, emblématique moment de partage avec les aînés, jeunes, sans-abri, bénévoles et familles qui se tient, chaque année, à l'église Saint-Pierre de Charenton.

Au terme de cette cérémonie, Valérie Régnier a affirmé "*La distinction qui m'est faite aujourd'hui représente un grand encouragement à poursuivre la route, à élargir la table, à faire ce qui est possible, au-delà du possible*".

Zone à Faibles Emissions : explications

L'amélioration de la qualité de l'air est un enjeu de santé publique. Pour y répondre, le Conseil de la Métropole du Grand Paris a adopté, le 12 novembre dernier, le projet de mise en place d'une Zone à Circulation Restreinte (ZCR) ou Zone à Faibles Emissions (ZFE) métropolitaine qui interdira, à compter du 1^{er} juillet 2019 et de manière progressive, les véhicules les plus polluants à l'intérieur du périmètre de l'A86.



ZFE : le principe

Pour circuler dans une ZFE, la vignette Crit'Air doit être apposée au pare-brise. Elle permet de distinguer les véhicules en fonction de leur niveau d'émissions de polluants atmosphériques. Les plus polluants (dont la liste évoluera au fil des années) et les "non classés" ne pourront pas rouler dans la ZFE sur certaines plages horaires.

Un calendrier d'interdiction à la circulation progressif



Véhicules interdits à la circulation en fonction du calendrier



2018 : UN CALENDRIER PARTICIPATIF DENSE

La Métropole du Grand Paris propose à Charenton comme aux 78 autres communes intégrées au périmètre de l'autoroute A86 de participer à la mise en place de la Zone à Faibles Émissions (ZFE) décidée par le vote du Conseil de la Métropole du Grand Paris le 12 novembre 2018 afin de lutter contre la pollution de l'air.

Les villes du périmètre métropolitain doivent, en effet, répondre à une urgence sanitaire et climatique. Les seuils réglementaires et les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé en matière de qualité de l'air y sont régulièrement dépassés. Selon Airparif, 1,3 million de Franciliens respirent un air très pollué et l'agence Santé Publique France estime que 5 000 décès prématurés par an pourraient être évités sur le territoire métropolitain. Face à cette situation, la Commission européenne a mis en demeure la France pour dépassement des valeurs limites de dioxyde d'azote et manquement à l'obligation de prendre des mesures appropriées pour réduire ces périodes de dépassement. Cette année, le Conseil d'État a enjoint le gouvernement de prendre toutes les mesures nécessaires à l'amélioration rapide de la qualité de l'air.

CHARENTON FAVORABLE SOUS RÉSERVE D'UN ACCOMPAGNEMENT FINANCIER ET STRUCTUREL

Invité à émettre un avis sur les démarches entamées par les villes voisines, le Conseil municipal de Charenton s'est positionné lors de sa séance du 13 mars dernier comme favorable à ce dispositif mais en demandant qu'une attention particulière soit portée sur les points de vigilance suivants :

- La ZFE doit s'accompagner de dispositifs d'aides aux particuliers notamment des soutiens financiers complémentaires à ceux qui existent déjà de la part des collectivités concernées ;
- La ZFE doit aussi être en cohérence avec un nécessaire renforcement

des transports en commun et notamment des lignes de bus propres ;

- Le calendrier de déploiement de la ZFE qui conduit à interdire dès le mois de juillet 2019 aux véhicules classés en Crit'Air 5 et aux véhicules non-classés de circuler dans le périmètre intra A86 est inadapté compte tenu de l'inexistence de moyens de contrôle pour le respect de cette mesure ;

- Ce dispositif pourrait s'accompagner de la réduction de la vitesse à 70 km/h sur l'autoroute A4;

- Les élus de Charenton souhaitent aussi qu'en cas de pic de pollution, les autorités concernées examinent l'application de la circulation alternée dès le 1^{er} jour autant que la gratuité des transports en commun afin d'inciter les usagers à les emprunter.

CONSULTATION DES HABITANTS JUSQU'AU 6 MAI

Vous serez invités à vous prononcer sur le projet jusqu'au 6 mai 2019, au travers d'une consultation citoyenne publique accessible sur le site www.zonefaiblesemissionsmetropolitaine.fr. Cette consultation porte sur la 1^{ère} étape de la ZFE qui propose de restreindre, à partir du 1^{er} juillet 2019, la circulation des véhicules de plus de 20 ans (Crit'Air 5 et non classés) à l'intérieur de l'A86.

Il s'agit, en complément d'autres mesures, d'accélérer le remplacement des véhicules les plus polluants par des véhicules propres (électrique, hybride, hydrogène, GNV), en l'accompagnant d'aides financières déjà en vigueur, tout particulièrement pour les ménages les plus modestes, les artisans et les petites entreprises (aides de l'Etat, de la Métropole du Grand Paris, de la Région Île-de-France et de la ville de Paris).

La zone à faibles émissions doit aussi être un accélérateur au développement des transports en commun et des mobilités douces. Les bénéficiaires de la ZFE s'étendront, bien au-delà de l'A86, mais aussi en termes de réduction des nuisances sonores, d'attractivité du territoire et d'amélioration de la qualité de vie.

Les mesures d'accompagnement pour rouler propre

Pour les particuliers :



- Métropole roule propre : jusqu'à 5 000 € d'aide pour l'achat d'un véhicule neuf ou d'occasion électrique, hydrogène, hybride rechargeable ou GNV ; 1 100 € pour un deux-roues électrique et 500 € pour un vélo à assistance électrique.
- Prime à la conversion de l'État : entre 1 000 € et 2 500 € en fonction du véhicule (classe Crit'Air 1, 2 ou électrique), de son état (occasion ou neuf) et des revenus du ménage.
- Bonus écologique de l'État : jusqu'à 6 000 € pour l'achat d'un véhicule électrique neuf.

Pour les professionnels :



- Région Île-de-France : aide à l'achat ou à la location longue durée de véhicules électriques, à l'hydrogène ou au gaz naturel pour véhicules, neufs ou d'occasion, à destination des TPE et PME de moins de 50 salariés (6 000 € pour un véhicule de < 3,5 t et 9 000 € pour un véhicule de > 3,5 t).
- Prime à la conversion de l'État : entre 1 000 € et 2 500 € en fonction du véhicule (classes Crit'Air 1, 2 ou électrique) et de son état (occasion ou neuf).
- Bonus écologique de l'État : jusqu'à 6 000 € pour l'achat d'un véhicule électrique neuf.

Des avantages à Charenton :

- Stationnement gratuit pour les véhicules 100% électrique
- Subvention pour l'achat d'un vélo à assistance électrique à hauteur de 30% du prix d'achat dans la limite de 400 € par vélo.

Pour en savoir plus : www.zonefaiblesemissionsmetropolitaine.fr

VOTRE AVIS EST ESSENTIEL

Aménagement et sécurisation de la rue de la République

Depuis plusieurs années, la Municipalité met en oeuvre des dispositifs afin de sécuriser les principaux axes et d'y limiter la vitesse des véhicules y circulant. Concernant la rue de la République et au regard de la préoccupation des Charentonnais, le Maire, Hervé Gicquel, s'est tourné vers le Conseil départemental, gestionnaire de cette voie, pour trouver ensemble un projet satisfaisant pour les habitants et les usagers des bus empruntant cette rue. Dans ce cadre, les riverains ont été conviés, le 20 mars dernier, à une réunion pour échanger sur la solution qui pourrait leur être proposée.



Malgré la zone 30, les feux tricolores, la rue de la rue de la République, ou route départementale 6A, continue à inspirer un sentiment d'insécurité aux riverains, à être très prisée par les automobilistes non-charentonnais désireux d'emprunter un itinéraire "malin" pour accéder à l'autoroute A4 et, par conséquent, à être un point noir pour de nombreux bus.

Un diagnostic a, en effet, révélé un trafic journalier de 8 000 véhicules dont 8,4% de poids lourds y compris les 350 bus des lignes 24, 111 et 325 qui la desservent quotidiennement.

A la demande du Maire, les services municipaux et départementaux ont mené un travail partenarial afin de proposer aux riverains la solution la plus satisfaisante possible

qu'Hervé Gicquel a tenu à présenter et discuter avec les habitants de ce quartier, le 20 mars.

UNE PROPOSITION VISANT À PACIFIER, SÉCURISER ET EMBELLIR CETTE VOIE

L'idée générale consiste en la création d'une voie de bus sur la rue de la République afin de permettre la pacification de la circulation, réaffirmer la place du piéton, améliorer les temps de parcours des 4000 usagers quotidiens des bus (en particulier aux heures de pointe) et, à terme, dissuader les conducteurs "extérieurs" d'emprunter cette voie pour accéder à l'autoroute A4. Pour ce faire, des aménagements de voirie doivent être réalisés.

DÉPLACEMENT DU STATIONNEMENT CÔTÉ PAIR

Actuellement, la rue de la République compte 45 places réglementées (stationnement payant), côté impair. L'aménagement propose de restituer 44 places réglementées ainsi que les horodateurs côté pair. La place dédiée aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) sera conservée. Les aires de livraison, quant à elles, seront reportées rue Guérin.

CRÉATION D'UN COULOIR DE BUS

L'aménagement consiste à créer, côté impair, une voie dédiée à la circulation des bus, 24h/24, 7 jours sur 7. Elle sera délimitée de la voie de circulation restante par une bordure qui sera interrompue afin de permettre l'utilisation de chaque entrée charretière.

De ce fait, la circulation pour les autres véhicules sera également limitée à une voie jusqu'à 30 mètres en amont du croisement avec la place de l'église.

Cette amélioration du trafic des bus

s'accompagnera d'un déplacement et de la mise aux normes de l'arrêt de bus "Avenue de Gravelle". En effet, aujourd'hui sa configuration ne permet pas l'accès au bus pour les personnes à mobilité réduite ni un accostage correct des véhicules de la RATP.

SÉCURISATION DES TRAVERSÉES PIÉTONNES

La création de deux plateaux surélevés, l'un au niveau des 25bis et 27 de la rue, l'autre au carrefour formé avec la rue Guérin, et la reprise des traversées existantes devraient permettre de diminuer significativement la vitesse des véhicules, de sécuriser la traversée des piétons et de faciliter l'accès de cette rue comptant notamment des établissements médicaux aux personnes à mobilité réduite. Pour finir, l'opération s'achèverait sur la rénovation complète du revêtement de la voie de circulation et de l'un des trottoirs.

UNE OPPORTUNITÉ EN DISCUSSION

En conclusion à la réunion de concertation du 20 mars, devant une centaine de Charentonnais, le Maire a donc tenu à rappeler que *"la solution idéale n'existe pas. Eu égard à la conjoncture financière difficile des collectivités, nous devons prendre en compte que le Conseil départemental est aujourd'hui prêt à investir 600 000 euros et Ile-de-France Mobilité 44 000 euros dans ce projet. Demain, nous ne sommes pas assurés qu'ils en auront la capacité"*.

Afin de connaître la position du plus grand nombre d'habitants du quartier du centre, un document leur sera prochainement adressé afin de les informer et de recueillir des avis complémentaires.

NATURE EN VILLE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une nouvelle politique de fleurissement

Les aménagements paysagers de la ville de Charenton sont de qualité comme en atteste depuis de nombreuses années ses 3 fleurs au concours des villes et villages fleuris. Cependant, afin d'atteindre une meilleure symbiose avec les enjeux du développement durable, la Ville a souhaité définir une nouvelle politique de fleurissement prenant tout à la fois en compte les défis écologiques auxquels nous devons faire face, la qualité et l'harmonie du fleurissement ainsi que son intégration dans son environnement immédiat.



Ces évolutions qui interviendront progressivement au fil du temps et des espaces, se caractériseront notamment par :

- L'enrichissement des massifs et parterres par la plantation de vivaces. Ces plantes sont à la fois pérennes et peu gourmandes en eau ce qui fait d'elles des alliés de taille pour protéger l'environnement.
- La multiplication de prairies fleuries. Les plantes ainsi semées nécessitent moins d'interventions, ne seront pas remplacés chaque année et, à terme, se réensemenceront. Par ailleurs, elles sont propices à la biodiversité.

- Le choix d'une dominante chromatique : le blanc. L'idée n'est pas d'agrémenter la ville essentiellement de fleurs blanches mais d'y intégrer systématiquement une certaine proportion afin de tisser un fil conducteur sur l'ensemble du territoire.
- L'adaptation de l'aménagement paysager à son environnement. A titre d'exemple, la proximité du bois de Vincennes rend plus opportune la présence de prairies plantées le long de l'avenue de Gravelle que de fleurs annuelles.

Deux zones ont été choisies pour débiter, dès 2019, cette mutation : les terre-pleins et massifs de l'avenue de Gravelle et ceux des quais des Carrières et de Bercy.



AVENUE JEAN JAURÈS

Entretien du patrimoine arboré

Les résultats d'un contrôle phyto-sanitaire ont confirmé la nécessité de couper dans les plus brefs délais 3 platanes situés avenue Jean Jaurès à proximité de l'école Aristide Briand.

Ces arbres représentant des risques importants pour les passants, l'intervention a été programmée au cours des 15 premiers jours du mois.

A l'automne prochain, 3 nouveaux platanes seront replantés en lieu et place de ces arbres.

PLAN VIGIPIRATE

Quand les fleurs assurent la sécurité des enfants

Dans le cadre du plan Vigipirate, le stationnement est strictement interdit devant des structures possiblement sensibles et notamment les établissements scolaires.

Initialement, la neutralisation de ce stationnement avait été réalisé à l'aide de barrières "Vauban" qui n'arrêtaient pas certains automobilistes peu scrupuleux et nuisaient au cadre de vie.

Début 2018, la décision a donc été prise de remplacer, au fil du temps, ces dispositifs par des jardinières réalisées en pleine terre.

Après les rues du Président Kennedy et des Bordeaux l'an passé, c'est l'école Valmy qui, au cours du mois, sera dotée de ces installations alliant sécurité et esthétisme.

CENTRE COMMERCIAL BERCY 2

Lancement d'une grande opération de réaménagement



Au cours des prochains jours, le centre commercial Bercy 2 devrait entamer une grande opération de réaménagement de ses locaux.

Les deux co-propriétaires, Tikehau et Carrefour, ont décidé d'insuffler un nouvel

esprit à ce complexe et faire en sorte que les clients ne viennent plus seulement pour faire leurs courses mais aussi pour se détendre en famille et participer à des interventions artistiques.

Ainsi, le centre commercial pourrait-il devenir un véritable espace de vie.

Plus concrètement, les travaux vont porter sur :

- Une mise en lumière extérieure du bâtiment avec un traitement tout particulier de l'entrée piétonne donnant sur la rue Escoffier
- La signalétique intérieure et extérieure
- La mise en place de matériaux intérieurs plus chaleureux et plus adaptés à la déambulation
- La création d'espaces de détente et espaces dédiés aux enfants
- La remise en service des ascenseurs et voyageurs.

Ce chantier va parallèlement s'accompagner d'une remise en location d'un maximum de locaux commerciaux vacants.

A ce jour, sont attendus des boutiques dédiées à l'ameublement, à la mode féminine et à la restauration.

Les travaux ne nécessiteront pas la fermeture du centre commercial et devraient s'achever en décembre 2019. Enfin, il est rappelé que dans le cadre de l'opération Charenton-Bercy, les commerces du centre Bercy 2 ont vocation, en partie, à être déplacés vers la future rue Baron Leroy prolongée depuis Paris.

Centre commercial Bercy 2
4, place de l'Europe
www.ccbercy2.com



PARISESTMARNE&BOIS

Défi "Familles Zéro Déchet"

Afin de promouvoir la réduction des déchets du territoire, ParisEstMarne&Bois a lancé, en novembre dernier, le défi "Familles zéro déchet" dans les villes de Nogent-sur-Marne et Vincennes.

Avec 170 foyers inscrits, ce défi connaît un véritable engouement. Charenton a demandé que le territoire propose aux habitants d'y participer en 2019. Les familles sélectionnées seront formées et suivies pendant quelques mois pour agir en faveur de la baisse de la production de leurs déchets.

Engagez-vous pour réduire le poids de vos poubelles !

Envoyez vos candidatures avant le 17 mai
par mail zerodechet@pemb.fr
(à l'attention de la référente PEMB : Enedina Pouvreaux)
Ou téléphonez au 01.84.23.36.99
Plus d'infos sur : <https://parisestmarnebois.fr/>



La mobilité : un enjeu essentiel pour Charenton

La mobilité est au cœur de la dynamique de notre société. Vecteur de cohésion sociale, de vitalité économique et d'attractivité, elle est aussi devenue le témoin privilégié d'une transformation profonde et permanente de nos modes de vie. Dans ce contexte, Charenton met tout en œuvre pour apporter, aux côtés de ses partenaires, les réponses les plus adaptées aux déplacements des habitants et aux enjeux environnementaux. Tour d'horizon...



Les enjeux de la mobilité, des transports urbains et de l'intermodalité entre tous les modes qu'ils soient en commun ou particuliers sont essentiels pour les villes d'aujourd'hui et de demain.

A ce titre, la Municipalité élabore ou participe à la mise en place de dispositifs variés en adéquation avec deux objectifs essentiels : répondre aux attentes des concitoyens en la matière et protéger notre environnement.

La mise en place, le 20 avril prochain, du nouveau réseau de bus par la RATP sur Paris et sur Charenton illustre cette volonté affichée de développer l'offre de transports en commun sur le territoire.

20 AVRIL :

LANCEMENT DU NOUVEAU RÉSEAU DE BUS

Décidée en juin 2017 à la suite d'une consultation avec les utilisateurs, les associations et les élus locaux, la réorganisation complète du réseau de bus parisien et de la petite couronne sera effective le 20 avril 2019.

Cette réorganisation, nécessaire pour s'adapter aux nouvelles réalités de la Capitale et des villes limitrophes, est la plus profonde menée depuis 50 ans.

L'objectif est de rapprocher les bus des nouveaux bassins d'emplois ou de vie, de rééquilibrer l'offre vers les portes de Paris et la petite couronne notamment l'Est Parisien comptant bien davantage d'habitants qu'au siècle dernier.

En effet, suite à un diagnostic mené par les maître d'oeuvre du projet à savoir Ile-de-France Mobilités, la RATP et la Ville de Paris, il s'est avéré qu'un trop grand nombre de bus circulaient dans le centre de Paris tandis que la périphérie, riche en nouveaux bassins d'emplois, n'était pas pourvue à la hauteur des besoins.

Par conséquent, certaines lignes qui transitaient par le centre de la Capitale, dans le cadre de tangentielle entre l'est et l'ouest et le nord et le sud, ont été ajustées pour améliorer leurs performances et assurer de meilleures interconnexions avec d'autres transports publics notamment les métros. D'autres lignes verront leur trajet restreint afin d'assurer une meilleure régularité et une fréquence des passages.

La modification d'un grand nombre de lignes, la création de nouvelles dessertes et lignes vont améliorer significativement l'offre de bus en circulation dans Paris et de nombreuses communes limitrophes.

De son côté, Charenton est concernée à plusieurs titres avec la création de la nouvelle ligne 77 qui conduira les voyageurs entre la Gare de Lyon et la Gare RER de Joinville-le-Pont et la modification des lignes 24 et 325.

“Grâce au nouveau réseau de bus parisien, les Charentonnais vont pouvoir bénéficier d'une nouvelle ligne reliant la Gare de Lyon au RER de Joinville.”

20 AVRIL 2019
NOUVEAU RÉSEAU BUS PARISIEN

LA BASCULE EN 1 NUIT

50 LIGNES CONCERNÉES

DES BUS EN PLUS, OÙ IL FAUT, QUAND IL FAUT !

4 000 POINTS D'ARRÊTS CONCERNÉS

nouveaureseauabusparisien.fr



105 VÉLIB' DONT PLUS DE 30 ÉLECTRIQUES RÉPARTIS SUR 3 STATIONS

20 AVRIL 2019 : LANCEMENT DU NOUVEAU RÉSEAU DES BUS

6 LIGNES DE BUS PARCOURENT CHARENTON (À COMPTER DU 20 AVRIL 2019)

Vélib'2 Une 3^e station place de l'Europe

Dès l'initiation du nouveau dispositif Vélib'2, Charenton s'est inscrite dans le projet pour installer sur son territoire 3 stations soit un investissement de plus de 60 000 euros.

Leur installation, depuis début 2018, s'effectue progressivement sur les emplacements choisis en fonction de la fréquentation constatée sur les anciennes stations, l'équilibrage du maillage sur le territoire et en regard de celui de la ville de Paris.

Ainsi, après les stations situées 85-87, rue de Paris et 136-142, rue de Paris, une 3^e sera mise en service courant avril, place de l'Europe.

Comme les précédentes, elle comptera 35 vélos dont au moins 30% seront électriques ce qui portera le parc charentonnais à 105 Vélib' dont plus de 30 vélos électriques répartis sur l'ensemble de la ville.



Prochainement : 2 abris Véligo

A Charenton, tout est mis en œuvre pour concourir aux transports multimodaux (bus, métro, vélo, etc.).

Courant avril, les cyclistes souhaitant poursuivre leur trajet en métro pourront le faire plus facilement grâce à l'installation de deux espaces "Véligo" sur la place de l'Eglise à l'entrée de la station "Charenton-Ecoles" et rue de Paris (côté numéros pairs) au croisement avec l'avenue de la Liberté devant la station "Liberté".

Ces structures leur permettront de stationner gratuitement leurs 2 roues sur des emplacements spécifiques et à l'abri des intempéries.

BUS 180

Depuis novembre 2018, les prémises du nouveau réseau des bus

Dans le cadre de la préparation du nouveau réseau des bus qui sera lancé le 20 avril prochain, et afin d'améliorer la qualité des transports en commun en lien avec les besoins spécifiques des usagers, Ile-de-France Mobilités (ex-STIF) a doté, depuis le 5 novembre 2018, la ligne 180 de véhicules articulés et hybrides capables de transporter plus de voyageurs tout en préservant l'environnement.



Ces bus mis en service depuis plusieurs mois à présent représentent pour les nombreux usagers charentonnais qui empruntent cette ligne quotidiennement pour leurs déplacements professionnels un véritable plus en terme de confort et de régularité du trafic.

CAP SUR LA MÉDITERRANÉE

Destination Sainte Maxime

Le pôle Seniors, en partenariat avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV), organise un voyage du 12 au 19 mai. Il s'agit de permettre à des seniors de partir en vacances pour un coût raisonnable. Ce programme favorise le lien social et le plaisir partagé avec une large gamme de propositions d'activités et d'animations. Le voyage s'effectue en TGV, l'hébergement dans un hôtel 3 étoiles. Au programme : visite de Sainte Maxime, Fréjus, Saint Raphaël, Saint Tropez...

Renseignements : Centre Alexandre Portier - Tél. 01.45.18.36.18



FAMILLE

Soutien à la parentalité

Près de 70 familles ont assisté, le 18 mars dernier, à une soirée thématique organisée par le Centre Communal d'Action Sociale à l'espace Toffoli. Il s'agissait de présenter les services publics proposés aux familles et donner à celles-ci la possibilité de s'exprimer sur leur quotidien en termes de parentalité et mieux connaître leurs besoins. Ces échanges ont permis de distinguer leurs attentes, de favoriser le lien social en créant des réseaux entre parents, de savoir vers qui s'adresser en cas d'imprévu et de recevoir un soutien moral, psychologique et éducatif (notamment pour l'aide aux devoirs). Les familles monoparentales largement représentées ont pu intervenir et ainsi mettre en lumière leurs besoins spécifiques, révélant parfois une envie de développer du lien social. Rappelons qu'en décembre dernier, des Pass'Activités parent solo avaient été mis en place afin de faciliter l'accès à la culture et aux loisirs pour ces familles. Bientôt, des sorties et des espaces de discussion leur seront également proposés.

VENDREDI 19 AVRIL

Souvenirs partagés

Le pôle Seniors propose un temps d'échanges entre générations sur le thème de l'Occupation à Charenton, le vendredi 19 avril prochain, de 10h30 à 12h dans la salle du rez-de-jardin du centre Alexandre Portier. Il s'agit d'une rencontre qui vise à partager les souvenirs des personnes ayant connu l'Occupation à Charenton.

Centre Alexandre Portier - 21 bis, rue des Bordeaux - salle du rez-de-jardin

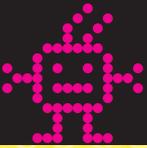


RAPPEL

Atelier mémoire

Chaque mardi, le Centre Communal d'Action Sociale propose un atelier mémoire de 10h à 11h30. Cette séance est un moment d'échanges qui utilise et stimule la mémoire des personnes âgées pour renforcer leur identité, leur apporter des repères dans le temps et l'espace et, de ce fait, augmenter leur capacité d'autonomie. Il s'agit d'apprendre à regarder autrement sa mémoire, à reprendre l'habitude de l'utiliser dans tous les moments de la vie quotidienne et à retrouver vraiment confiance en soi. (Gratuit)

**Centre Alexandre Portier - 2, rue de l'Archevêché
Tél. 01.45.18.36.18 - Jusqu'au 2 juillet.**



La collecte des bio-déchets s'étend aux 6 écoles maternelles

Les écoles élémentaires de la ville se sont dotées, depuis bientôt 2 ans, de tables de tri des déchets dans les restaurants scolaires. Emballage dans la poubelle orange, déchets alimentaires dans la poubelle jaune : les enfants ont vite pris de bonnes habitudes et opèrent ces gestes de façon simple et enthousiaste, conscients de contribuer au tri et d'agir pour la planète. Depuis le 11 mars dernier, la collecte des bio-déchets s'étend maintenant dans les 6 écoles maternelles charentonnaises. Elle s'inscrit dans le cadre du transfert

de la compétence "gestion des déchets ménagers et assimilés" au territoire *ParisEstMarne&Bois*. Un stand dédié au compostage avait aussi été installé dans la cour des écoles pour compléter les explications. "C'est une démonstration de ce que les déchets alimentaires deviennent. Les élèves sont invités à découvrir toute la chaîne de compostage. C'est plus concret pour eux", explique une éco-animatrice.



Commission environnement



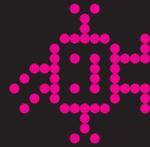
Tout au long de l'année, des enfants représentants de chaque école élémentaire de la ville se réunissent pour évoquer ensemble des actions à mener au sein des structures sur le thème de l'environnement. La dernière réunion a eu lieu récemment à l'école Louis Pasteur. Elle a permis de valoriser les initiatives réalisées au quotidien pour sensibiliser le plus grand nombre à l'importance des gestes éco-responsables, du tri des déchets pour encourager et valoriser le recyclage.

Au terme de cette réunion, le Maire, Hervé Gicquel, a reçu de Laurent Tron, Président de Bee Happy Miel, le diplôme officiel de la Médaille d'Or reçue par Charenton au concours des miels d'Ile-de-France, pour le Miel de printemps 2018, dans la catégorie "toutes fleurs", produit à Charenton par nos chères abeilles. Rappelons que pour sa 1^{ère} récolte, le miel charentonnais a été reconnu meilleur Miel de printemps de la Métropole du Grand Paris. Les élèves de la commission environnement ont tous reçu un pot de miel et ils en étaient très fiers !

Stage scientifique

Au cours des vacances d'hiver, les enfants des accueils de loisirs élémentaires Briand et Valmy ont eu l'occasion de s'investir dans un projet ambitieux qui s'inscrit dans le cadre d'une initiative menée en partenariat avec Natixis autour du projet axé sur les transitions énergétiques, intitulé "Green Peter". Les enfants ont ainsi réalisé une maison de poupées en bois dans laquelle ils ont fabriqué 3 sources d'énergies : solaire (un panneau solaire raccordé à une lampe LED), éolienne (une hélice) et chimique (une LED raccordée à une pile). Cette approche expérimentale leur a permis de s'interroger sur les différents types d'énergies renouvelables tels que l'éolien, le solaire, l'hydraulique. Leurs travaux seront exposés dans la cour de l'école Briand à l'occasion de la prochaine édition de la fête du développement durable qui se déroulera sur la place et dans l'école Aristide Briand le 18 mai 2019.





Parcours culturel sur les chemins de Viollet-le-Duc

Les élèves de la classe de CM1 de l'école Briand A participent cette année à un parcours au sein des établissements culturels de la ville. Ils rencontrent à chaque fois des professionnels qui leur expliquent leur métier ainsi que la richesse des outils mis à la disposition des usagers. Suite aux rencontres, les enfants réalisent un carnet de voyage avec de petits textes, des collages et des documents iconographiques pour rendre compte de leurs impressions. Ainsi, après avoir découvert la médiathèque des quais, le Théâtre des 2 Rives puis les archives, les écoliers ont-ils eu la chance de participer récemment à une conférence sur l'un des premiers architectes des Monuments historiques, Eugène Viollet-le-Duc. La Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine conserve en effet l'essentiel des archives de cette figure emblématique de l'histoire de France. Les enfants ont pu apprendre à décrypter la notion de restauration d'un monument, à saisir des termes d'architecture et analyser une image. Enfin, pour conclure cette rencontre, la classe a visité les "magasins" de la MAP, c'est-à-dire les espaces de conservation qui renferment les archives.

Prudence sur le net

Dans une société où l'information et la communication sont en évolution constante, les jeunes doivent être accompagnés dans leur quotidien pour être des utilisateurs avisés et responsables des outils comme les ordinateurs, smartphones et applications. C'est pourquoi la notion de cyber harcèlement a été dernièrement abordée en classe par les équipes du service médiation prévention, aussi bien pour les plus jeunes que pour les adolescents. Des séances pour rappeler des conseils élémentaires de vigilance et les risques auxquels ils s'exposent ont été menées dans les écoles élémentaires ainsi qu'au collège la Cerisaie.



Rencontre avec des chanteurs d'opéra

Devant une assistance émerveillée, Caroline, Chloé et Bernard ont entonné des airs d'opéra à l'accueil de loisirs Aristide Briand. Près d'une centaine d'enfants venant de plusieurs accueils de loisirs était réunie pour une matinée thématique consacrée à la découverte du chant lyrique. Dans un premier temps, les trois artistes ont présenté leurs parcours, raconté leur quotidien, la particularité de leur "instrument voix", l'importance de la respiration et, surtout, ont fait partagé aux jeunes leur passion. Ils se sont pliés au jeu des questions réponses et ont ensuite entamé quelques airs pour le plus grand plaisir des enfants, et notamment avec le célèbre duo des chats, de Rossini.





Bientôt les vacances au SMJ

Encore quelques semaines de classe et ce sera le retour des vacances ! Le service Jeunesse a d'ores et déjà préparé une programmation pour s'amuser et passer de bons moments ensemble. Du 23 avril au 3 mai, il y aura du sport (avec du crossfit, du fitness, de la boxe ou encore de la danse afro), des sorties (tour Eiffel, paintball, rallye culturel, musée Grévin) mais aussi de nombreuses activités sur place (stage de création musicale, confection de bracelets, quizz et atelier bio). Comme d'habitude, les inscriptions s'effectuent sur "mon espace Ch@renton" ou sur place à l'Espace Jeunesse.

Appel à témoignages

Le *Charenton magazine* du mois de février revenait sur l'importante étude mémorielle menée par les élèves d'une classe de seconde du lycée Notre-Dame-des-Missions Saint-Pierre. Aujourd'hui, ils sont à la recherche d'informations sur des personnes qui pourraient leur apporter des éléments sur la vie quotidienne à Charenton pendant l'Occupation.

Pour aller plus loin dans leur projet, ils ont réussi à identifier plusieurs familles et espèrent trouver des Charentonnais qui leur permettraient d'avancer dans leurs recherches. Si vous pensez détenir des renseignements ou détenir parmi vos archives familiales (photos, documents manuscrits...) des éléments susceptibles de leur être utiles, contactez :

- **Par courrier :** Laurence KRONGELB, professeur responsable
Lycée Notre-Dame des Missions - 4 rue du Président Kennedy - 94220 Charenton
- **Par mail :** projetseconde@notredamedesmissions.com
- **Par téléphone** aux élèves coordinatrices (en prenant soin de laisser vos coordonnées) :
Alexandra Maurelli, au 06.52.36.94.92 et Lou Drahmani, au 07.82.93.00.36

La classe de seconde 203 a pu, à ce jour, distinguer plusieurs familles juives charentonnaises qui ont été déportées : Sarah Aptekar, David Averbuch, Donna Azaria et ses enfants, Elle et Gisèle, Chapsa et Bella Felstein, Naiman Grinberg (Grimberg), Aaron et Adèle et Lisa Leventer, Marco Lewi (dit Levy - Levi) et ses enfants Mary-Lise, Micheline, Colette et Jean-Pierre, Joseph Schwartz, Isaac Strul et son fils Samuel. Cette liste n'est pas exhaustive. Ils recherchent également des familles rescapées de la Shoah.



Concours kangourou



Il y a quelques semaines, 82 élèves du collège La Cerisaie ont participé au concours Kangourou. Ce concours de mathématiques européen destiné aux 8-18 ans qui a lieu tous les ans, avec à la clé, des lots à gagner. Il s'agit d'un questionnaire de 26 questions auxquelles les jeunes doivent répondre en 50 minutes. A la fois ludique et instructif, ce dispositif permet de tester ses connaissances tout en démontrant qu'on peut s'amuser en faisant des maths.

Futurs collégiens

Une information à noter pour les parents des futurs collégiens de la rentrée prochaine : le collège la Cerisaie organise une matinée portes ouvertes **le samedi 15 juin de 9h à 12h**. Les familles pourront découvrir en toute simplicité l'établissement, son personnel et voir des activités en lien avec ce qui a été fait par les élèves pendant l'année.



KARINE ESCURAT

Parisienne attachée à ses racines bretonnes, Karine Ecurat, une formation de gestion hôtelière en poche, est entrée au sein du groupe Accor dans lequel elle a effectué toute sa carrière depuis une vingtaine d'années. C'est tout d'abord en tant que commerciale qu'elle exerce ses talents, puis se voit proposer en 2011 sa première direction d'hôtel au Pullman de Versailles où elle restera trois ans, avant d'être nommée au Mercure de Roissy. *"Je viens pour développer les établissements,"* explique-t-elle, *"c'est un métier qui me correspond totalement, j'aime le contact avec les gens et j'aime répondre aux besoins de la clientèle !"* C'est en début d'année 2019 qu'elle est arrivée à la tête d'une équipe de 40 permanents au Novotel de Charenton, ce qui constitue pour elle un retour aux sources puisqu'elle y débute sa carrière de commerciale. Après une 1^{ère} phase d'observation, Karine Ecurat entend positionner le Novotel comme un lieu incontournable sur Charenton. Désireuse de concilier une clientèle d'affaires et de loisirs, elle compte organiser des afterworks au bar de l'hôtel les jeudis et vendredis et proposer des tarifs préférentiels aux Charentonnais. *"Fort d'un espace modulable de réceptions privatisable, d'un grand amphithéâtre, d'un bar et d'un restaurant, le Novotel de Charenton n'a pas fini de vous surprendre !"* conclut-elle. *"Un hôtel est un lieu vivant dont il faut oser pousser la porte pour découvrir ce qu'il s'y passe !"*

RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL

Garantir un cadre de vie de qualité à tous les territoires

Un Règlement Local de Publicité Intercommunal est un document de planification de l’affichage publicitaire qui permet d’adapter la réglementation nationale (Code de l’Environnement) aux particularités locales d’un territoire. A ce titre, les publicités, enseignes et pré-enseignes sont soumises à une réglementation protectrice de l’environnement et du cadre de vie. Leur installation doit être conforme à des conditions de densité comme de format et faire l’objet de déclarations ou d’autorisations préalables en mairie.

Soucieux de garantir un cadre de vie de qualité à ses habitants et de préserver ses paysages remarquables, le conseil de territoire de *ParisEstMarne&Bois* a décidé d’engager l’élaboration d’un Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi). L’objectif est de mettre en place de nouvelles règles en matière d’affichage publicitaire afin de répondre au développement du territoire et de mettre en œuvre une nouvelle politique environnementale en matière de publicité.

Dans le détail, ce nouveau règlement vise à protéger le cadre de vie du territoire, lutter contre les pollutions visuelles et préserver les espaces naturels tout en considérant la nécessaire animation des centres-villes ainsi que les besoins de communication des acteurs économiques, mais aussi à prendre en compte :

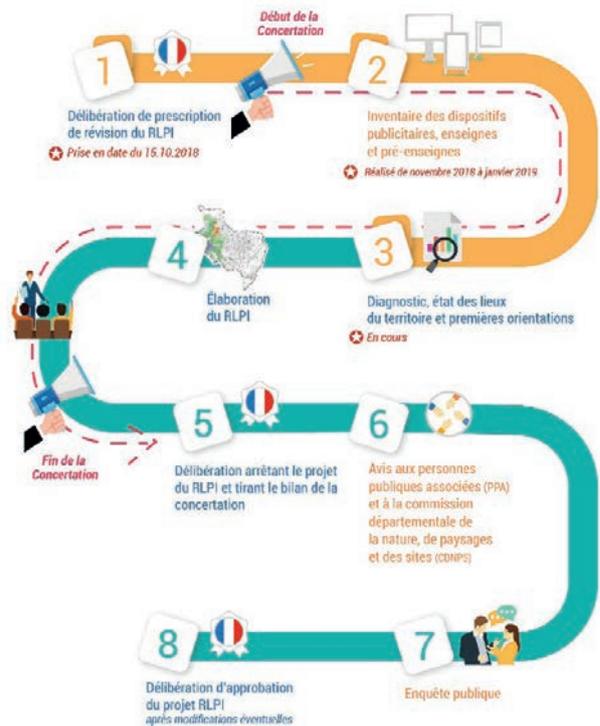
- la présence de nombreux lieux protégés, notamment les abords des monuments historiques, les sites classés et inscrits et les sites patrimoniaux historiques,
- les spécificités des bords de Marne et la proximité du Bois de Vincennes afin de préserver les vues et la qualité du paysage,
- les spécificités des communes membres tout en assurant une certaine coordination des règles,
- les évolutions urbaines du territoire et les zones de projets d’aménagement ainsi que les zones d’activités,
- l’évolution législative et réglementaire notamment la loi portant Engagement National pour l’Environnement dite "Grenelle 2" du 12 juillet 2010 et la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la Création, à l’Architecture et au Patrimoine,
- les modes de publicité récents et évolutifs tels que les bâches publicitaires, le micro-affichage, les publicités numériques, les publicités projetées
- les obligations et modalités d’extinction des publicités lumineuses, en application de l’article R.581-35 du Code de l’environnement.

Ce règlement engage la qualité du cadre de vie de chacun. C’est pourquoi, son élaboration se fera en concertation avec l’ensemble des habitants en amont de sa rédaction et de son approbation en conseil de territoire de *ParisEstMarne&Bois*.

Pour y contribuer, vous pouvez :

- **vous exprimer dans le registre mis à disposition au service urbanisme de la ville (49, rue de Paris) et dans les locaux de ParisEstMarne&Bois ou sur l’adresse mail : concertation.rlpi@pemb.fr**
- **Participer à la réunion publique dont la date et le lieu vous seront communiqués prochainement.**

#LES GRANDES ÉTAPES DE L'ÉLABORATION DU RLPi (RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL)



<https://parisestmarnebois.fr>

ATTRACTIVITE

Demandez la plaquette touristique

En début d'année, la Ville a publié, grâce aux recettes de la taxe de séjour, une plaquette touristique. Mis à la disposition de chacun dans les hôtels de Charenton ainsi qu'aux accueils des structures municipales, ce document, en seulement quelques semaines a rencontré un fort succès auprès des visiteurs, des salariés et des habitants de Charenton.

Afin de permettre au plus grand nombre de la consulter, cette dernière a été mise en ligne sur le site Internet de la Ville. Elle est également téléchargeable via le QR code ci-contre.

A savoir : dans les prochains mois, une version en langue anglaise sera également disponible.



C'EST NOUVEAU

Magasin Nicolas

Depuis quelques semaines, un magasin Nicolas a ouvert ses portes en cœur de ville. Max Casanova, le gérant, explique "Il y a évidemment une résonance historique forte, je constate que les Charentonnais connaissent bien le passé des établissements Nicolas (installés dans le quartier de Valmy jusqu'à la fin des années 80). L'accueil des habitants du quartier est



donc très chaleureux et beaucoup me disent qu'ils apprécient l'aménagement coloré du magasin". Max Casanova se réjouit de faire découvrir des pépites parmi les nombreuses références de vins et spiritueux, de conseiller les amateurs et d'aiguiller ceux qui confissent n'y rien connaître. Passionné et doté d'une grande expérience du milieu de la restauration et de l'hôtellerie, il saura faire profiter les clients de son expertise et des accords mets-vins. Le magasin met à disposition une urne pour recycler les bouchons en liège. Les fonds récoltés servent ensuite à financer la plantation d'arbres avec un chêne liège planté tous les 8 000 bouchons collectés. C'est ainsi que Nicolas gère, depuis 2016, une forêt de chênes lièges dans les Pyrénées Orientales.

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. A consommer avec modération.

Ouvert du mardi au samedi de 10h à 13h puis de 15h à 20h et le dimanche de 10h à 13h - 79 bis, rue de Paris - Tél. 01.41.79.33.80

SALON DE COIFFURE

Air's

Dans des espaces rénovés et lumineux, Valerina et son équipe accueillent la clientèle pour des coupes, soins du cheveu et colorations au 85, rue de Paris. Depuis l'ouverture du salon de coiffure, Valerina a eu à cœur de développer, outre les prestations habituelles "coupe-brushing", une large palette de propositions originales pour ses clients, avec des colorations végétales, des extensions, des lissages (japonais, brésilien ou malaisien). Elle précise : "En ce moment, le balayage ombré est très demandé, il se caractérise par des racines sombres qui s'éclaircissent progressivement vers les extrémités, dans un esprit bicolore. Les personnes qui viennent au salon ont des envies de changement de tête. D'ailleurs, souvent, on vient chez nous pour des coupes "transformations", pour être conseillé aussi sur la façon de se coiffer, de se sécher les cheveux." Avec professionnalisme, Valerina et son équipe jouent du ciseau et de la brosse pour mettre en valeur les clients le mardi, mercredi et vendredi de 10h à 19h, le jeudi de 11h à 20h et le samedi de 9h à 18h30.

85, rue de Paris - Tél. 01.43.68.06.75



MODE

La suite



Amatrice de mode et toujours à l'affût des tendances, Isabelle Coti-Zélati avait depuis quelques années l'idée d'ouvrir sa propre boutique de vêtements et accessoires. C'est pourquoi, quand le local du 82, rue de Paris a été disponible, elle n'a pas hésité longtemps avant de faire éclore toutes ses aspirations. Elle a donc conçu un espace de vente clair et lumineux et choisi de présenter, avec goût, des vêtements et accessoires de marques françaises. "J'aime choisir des pièces selon les matières, les motifs et je renouvelle mon stock régulièrement. D'ailleurs, je change de vitrine chaque semaine afin de faire découvrir de nouveaux articles et aime les associer afin de créer des looks inspirants, proposant ainsi un style unique pour une silhouette qui incarne la féminité et l'élégance. La qualité des produits sélectionnés est mon maître mot afin de présenter des collections créatives, chics et branchées, accessibles à toutes" développe Isabelle. Enfin, il convient d'expliquer ce choix, "la suite". Au XVIII^e siècle, "les suites confidentielles" étaient des pièces dans lesquelles on préparait et on mettait en beauté les femmes en les habillant et les maquillant : un lieu intime pour prendre soin de soi. Isabelle propose une remise de 5% jusqu'à la fin du mois d'avril sur présentation de ce numéro.

Ouvert du mardi au samedi de 10h30 à 13h30 puis de 15h à 19h30 - 82, rue de Paris - Tél. 01.43.75.59.01.

Consultations gratuites en mairie

A Charenton, plusieurs professionnels interviennent en Mairie pour apporter leur expertise dans différents domaines. Rencontres.



Xavier Libert, **Délégué du Défenseur** **des droits**

Depuis quelques jours, les Charentonnais peuvent rencontrer un délégué du Défenseur des Droits, Xavier Libert. Celui-ci est Val-de-Marnais et vit depuis 40 ans à Joinville-le-Pont. Après des études de philosophie, il devient éducateur auprès du Ministère de la Justice. Doté d'un caractère volontaire, il décide de

gravir les échelons de cette institution par le biais des concours dans les années 80. Il deviendra Magistrat administratif et terminera sa carrière en tant que Président du Tribunal Administratif de Versailles. Cette expérience lui fait aussi découvrir l'univers de la médiation. Il sera référent au niveau national du développement de la médiation avant la justice administrative notamment pour toutes les questions liées aux marchés publics, à l'urbanisme, au statut de fonctionnaire...

A l'occasion de sa retraite, il souhaite mener un engagement bénévole d'utilité sociale en lien avec ses compétences. Il est ainsi retenu par le Défenseur des droits qui lui confie les permanences de Charenton et de Cachan.

DANS QUEL CAS CONTACTER UN DÉLÉGUÉ DU DÉFENSEUR DES DROITS ?

• 1 La défense des droits des usagers du service public

Si vous êtes en désaccord avec une décision ou un comportement des services de l'Etat, d'une collectivité territoriale ou tout organisme de service public et que les démarches préalables pour résoudre ce problème ont échoué.

• 2 La Défense des droits de l'enfant

Si vous constatez que les droits d'un enfant ou d'un adolescent ne sont pas respectés ou qu'une situation met en cause l'intérêt d'un mineur.

• 3 La lutte contre les discriminations

Si vous pensez être victime d'une différence de traitement à l'embauche, au travail, pour l'accès à un logement, à un lieu public, pour des motifs interdits par la loi comme votre origine, votre handicap, votre sexe, votre âge, votre orientation sexuelle ...

• 4 La défense des droits dans le cadre des relations avec les forces de sécurité

Si vous estimez avoir été victime ou témoin d'un comportement abusif de la part des personnes exerçant des activités de sécurité (policiers, gendarmes, agents de sécurité ou de surveillance ...)

• 5 L'orientation et la protection des lanceurs d'alerte

Si au sein de l'organisme qui vous emploie ou avec lequel vous collaborez, professionnellement, vous avez eu connaissance d'un crime ou d'un délit, d'une menace ou d'un préjudice graves pour l'intérêt général ou la violation d'un engagement international.

Xavier Libert reçoit le mardi matin de 9h30 à 12h15. Sur rdv au 01.46.76.46.76.

**Ces rendez-vous
ont lieu en Mairie
au 48, rue de Paris.**



Christian Guilluy, **Conciliateur de justice**

Après une longue carrière juridique et avoir pris sa retraite d'avocat, Christian Guilluy a été nommé Conciliateur de Justice auprès du Tribunal d'Instance de Charenton, mettant ainsi bénévolement son expertise et son expérience au profit des administrés. Sa mission consiste à faciliter le règlement à l'amiable des différends préalablement, ou parfois concomitamment, à une instance judiciaire. Avec tact, il essaie, lorsque cela est possible, de réinstaurer un dialogue entre les parties, afin qu'elles trouvent par elles-mêmes, et le cas échéant avec l'aide de leur conseil, la meilleure solution à leur litige. "J'ai le sentiment de faire œuvre utile, car les gens sont souvent perplexes lorsqu'ils sont confrontés à un différend devant prendre une tournure judiciaire". Le Conciliateur de Justice est compétent dans le domaine du droit civil (droit de la consommation, baux d'habitation, malfaçons de travaux, problèmes de voisinage, conflits entre personnes etc..) à l'exception du droit de la famille et des litiges avec les administrations.

Il tient une permanence en Mairie le jeudi de 9h30 à 12h30.

Maître France Carminati et Maître Florence Roubert, Avocates

Deux avocates se relaient chaque semaine pour recevoir les administrés en consultations, Maître France Carminati et Maître Florence Roubert. Toutes deux assurent ces permanences et répondent à des requêtes très variées, qui relèvent aussi bien des troubles du voisinage, de litiges commerciaux ou de questions familiales. Toutes deux recommandent d'ailleurs, lors de l'entretien, de se munir d'un maximum de documents pouvant apporter des précisions (feuilles de paie, contrat, certificat, copies des échanges de mails...). Ainsi, elles peuvent cerner le sujet de façon plus efficiente puis donner le conseil juridique qui s'impose, conseiller

une action ou diriger vers une juridiction, une administration ou un service. Maître Carminati explique d'ailleurs : "Le but de ces rendez-vous, c'est avant tout de donner des perspectives. De faire en sorte que les gens soient satisfaits et qu'ils sachent ce que préconise la loi dans telle ou telle situation."

Maître Roubert : un mercredi sur deux de 12h50 à 15h40

Maître Carminati : un vendredi sur deux de 14h à 17h

Réservations au 01.46.76.46.76



< RENDEZ-VOUS >

DANSE

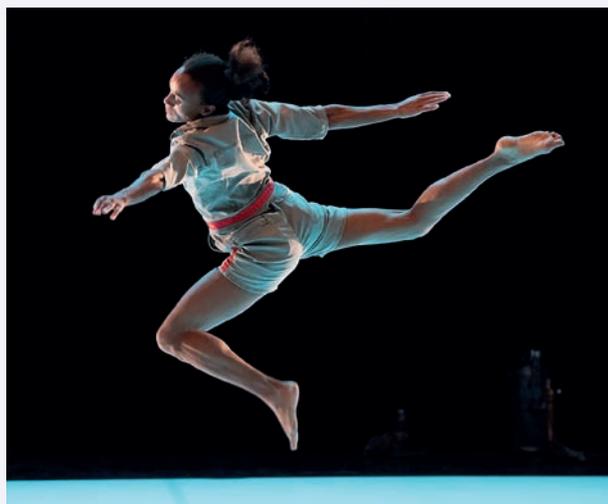
Aujourd'hui, sauvage

Que fait-on aujourd'hui de ce qui reste de sauvage en nous, de l'ordre de l'intuition ? De ce que l'on ne maîtrise pas ? Dans un dispositif scénique et visuel envoûtant, une danse intuitive, singulière et sensible jaillit au rythme des musiques et des percussions. Au cœur de la scène, une structure remarquable, œuvre de la nature ou œuvre d'art, prend vie par les jeux d'intensité et de textures qui naissent de la lumière. Ce partenaire à part entière révèle l'espace de jeu des danseurs, terrain instable propice à l'imprévu, agissant sur leurs explorations intimes et collectives pour mieux les perdre et les surprendre.

Dans l'expression de cette part d'eux-mêmes, fruit de la fusion entre ce qui constitue l'être vivant, civilisé, et l'être sauvage, le corps semble trouver sa singularité. Avec comme compagnons de route Claude Lévi-Strauss et sa Pensée sauvage, Henri Michaux et ses Signes et le paysagiste Gilles Clément, Fabrice Lambert questionne les rapports entre danse, sciences, philosophie et littérature, dans un spectacle novateur et hypnotique.

Samedi 13 avril à 20h30

**Dans le cadre de la 20^e biennale de danse du Val-de-Marne
Création 2018 - Tout public - dès 14 ans
T2R - 107, rue de Paris - 01.46.76.67.00 - www.lestheatres.fr**



LUNDI 29 AVRIL À PARTIR DE 19H

Permanence de Michel Herbillon



Une fois par mois, Michel Herbillon, député de la 8^e circonscription du Val-de-Marne (Charenton, Joinville, Maisons-Alfort et Saint-Maurice) tient une permanence à l'Hôtel de Ville de Charenton afin de recevoir les habitants. Il n'est pas nécessaire de réserver.

Hôtel de Ville - 48, rue de Paris

MUSIQUE

Les p'tits loups du Jazz

L'Orchestre d'harmonie de la Musique des Gardiens de la Paix de la Préfecture de police, en partenariat avec le Conservatoire de Musique André Navarra, propose "Les p'tits loups du Jazz" vendredi 19 avril sur la grande scène du Théâtre des 2 Rives. Ce concert tout public, sous la direction de Jean-Jacques Charles, réserve de belles surprises notamment

la participation des élèves de deux classes de l'école élémentaire Robert Desnos. Créée le 31 mars 1929, à l'occasion du centenaire du corps des Gardiens de la Paix, la musique des Gardiens de la Paix est une formation musicale professionnelle aux multiples activités qui peut s'enorgueillir de compter plus de 160 prestations enregistrées au disque, à la radio et à la télévision. Elle a reçu de multiples prix dont ceux de l'Académie Charles Cros et de l'Académie du Disque Français. Depuis 1998, cet ensemble a, entre autres, mis en place des rencontres régulières avec les plus jeunes sous forme de prestations commentées.



**Vendredi 19 avril 2019 à 20h30 au T2R
Entrée libre sur réservation obligatoire
au 01.46.76.68.00 ou
conservatoire@charenton.fr**

< RENDEZ-VOUS >

À RETENIR

Vos prochains rendez-vous



Vendredi 24 mai :

La fête des quartiers permet de passer un moment convivial entre amis et familles. Pour y participer, il suffit de se concerter entre voisins. La Ville peut fournir les tables et les chaises. Le partenaire de cette opération, le Crédit Mutuel propose, de son côté, le kit de fête (gobelets, nappes, assiettes et ballons). Inscriptions jusqu'au 16 mai prochain : www.charenton.fr



Samedi 18 mai :

2^e édition de la fête du développement durable sur la place et dans l'école Aristide Briand avec de nombreuses animations, ateliers et stands d'information (programmation détaillée dans le prochain numéro).



Samedi 15 juin :

8^e édition de la dictée des familles à l'espace Toffoli pour se jouer des pièges de l'orthographe et de la grammaire en s'amusant.

OFFICIEL

Commémorations



Jeudi 25 avril :

Commémoration en l'honneur des victimes et des héros du génocide arménien au square de la Cerisaie, devant le Khachtar - 18h.

Dimanche 28 avril :

Journée nationale du Souvenir de la déportation. Le rendez-vous a lieu à 11h30 au monument aux morts de Saint-Maurice, place Charles de Gaulle. A 11h15 un car se tiendra place Ramon (devant le Monoprix) afin de conduire les participants charentonnais à la cérémonie organisée à Saint-Maurice.

Mercredi 8 mai :

74^e anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945. A 11h, rassemblement à l'Hôtel de Ville pour le défilé, puis à 11h30 début de la cérémonie au monument aux morts de Charenton, place de l'église.

★ Agenda ★

Lions' cup

Samedi 20, dimanche 21 et lundi 22 avril

★ Gymnases Tony Parker et complexe Nelson Paillou

6^e édition de la Lions' cup, un tournoi international de référence de basket ball organisé par le Lions club de Charenton et la Saint-Charles Basket Ball. Comme chaque année, la manifestation réunira autour des valeurs du sport des équipes internationales. 3 journées passionnantes de compétitions pour les U15 masculins !

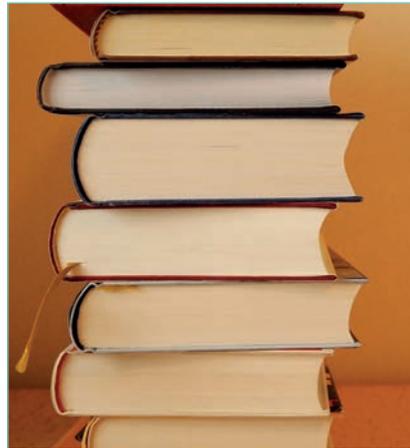


Braderie de la Bibliothèque pour Tous

Samedi 11 mai • 10h à 18h

★ 146, rue de Paris - Tél. 01.41.79.40.52

L'association "Bibliothèque pour tous" convie tous les Charentonnais à une vente de livres d'occasion (romans, biographies, policiers et livres de poche) dans ses locaux le samedi 11 mai de 10 h à 18h. Le fruit de cette braderie permettra à la structure de renouveler son fond et de proposer à ses adhérents de nombreuses nouveautés.



Le nouvel orchestre du Conservatoire

Samedi 11 mai à 20h30

★ T2R - 107, rue de Paris

Le conservatoire municipal de musique André Navarra réunit ses grands élèves et ses artistes enseignants pour un concert symphonique éclectique qui met en scène la musique d'aujourd'hui à l'honneur. Placé sous la direction musicale de Nathalie Soulié, chef d'orchestre en résidence au conservatoire, le nouvel orchestre interprétera une œuvre originale de Paul Anquez, pianiste de jazz et compositeur. Entrée libre sur inscription au 01.46.76.68.00.



Samedi 13 avril

Speaking Coffee • 10h à 12h

Tous les samedis

★ Médiathèque des Quais

36, quai des carrières

Tél. 01.46.76.69.00

Lecture musicale • 15h30

La classe de violoncelle du Conservatoire s'invite à la Médiathèque des Quais pour une lecture musicale sur le thème de la peur.

★ Médiathèque des Quais

36, quai des carrières

Tél. 01.46.76.69.00

Dimanche 14 avril

Scènes d'élèves autour de Michel

Legrand • 14h

Concert des classes de chant avec ateliers participatifs

★ Conservatoire de musique André Navarra - 1, allée des Tilleuls.

Tél. 01.46.76.68.00

Mardi 16 avril

Atelier de jeux d'échecs • 17h à 18h

Gratuit. Pour les 7-10 ans. Autre séance pour les adultes le 17 avril.

★ Médiathèque des Quais - 36, quai des carrières - Tél. 01.46.76.69.00

Atelier de préparation aux entretiens

d'embauche • de 14h à 17h. Venir muni d'un CV et d'une offre d'emploi correspondant à votre profil. 2^e séance le jeudi 18 avril de 14h à 17h. Inscription au 01.46.76.50.00.

★ Direction de l'économie et de l'emploi
73, rue de Paris

Mercredi 17 avril

Les petites oreilles • 10h30

Heure du conte - Tous les mercredis

★ Médiathèque des Quais

36, quai des carrières

Tél. 01.46.76.69.00

Jeudi 18 avril

Opération "Ville propre"

Ce grand nettoyage permettra d'effectuer un nettoyage approfondi des trottoirs, de la chaussée, du mobilier urbain. Il concerne cette fois-ci la rue Jean Pigeon, entre la rue des Bordeaux et la rue Jean moulin, et la rue du Président Kennedy, entre la

rue de Conflans et la rue de l'Archevêché. Attention, ne laissez pas votre voiture stationnée dans ce secteur. Pour les besoins de ce grand nettoyage, les véhicules non déplacés seront enlevés et mis en fourrière par les services de police.

Vendredi 3 mai

Permanence CAUE • 9h à 12h
Conseil d'Architecture, d'urbanisme et de l'environnement
★ Service urbanisme - 49, rue de Paris
Tél. 01.46.76.67.65 - urbanisme@charenton.fr

Samedi 11 mai

Concert commenté pour chœur et orgue • 20h30
Musique anglaise du 17^e au 20^e siècle :
H. Purcell, C.V. Stanford, R. Vaughan-Williams, B. Britten.
Libre participation.
★ Chapelle de Conflans - 11, rue du Séminaire de Conflans

Mardi 14 mai

Soirée dédicace du livre "Le Geste de peindre" • 19h30
Comment développer la créativité sans thème et sans modèle - Méthode de l'Atelier de Charenton
Entrée libre à partir de 10 ans.
★ L'Atelier de Charenton - 33, rue Gabrielle - contact@latelierdecharenton.com

Mardi 14 mai

Réunion d'information petite enfance • 14h
Inscription obligatoire avant le 10 mai :
petiteenfance@charenton.fr ou au
01.71.33.51.34.
★ Centre Alexandre Portier - Salle du rez-de-jardin - 21bis, rue des Bordeaux

Mercredi 15 mai

Docteur Jekyll et Mister Hyde de Rouben Ramoulian • 17h30 à 20h30
Projection suivie d'un débat autour du thème "La figure du monstre"
★ Médiathèque des Quais - 36, quai des carrières - Tél. 01.46.76.69.00

Stages et Ateliers

Atelier d'art Croqueurs de vie

Isabelle Lherminé
14 bis, place Bobillot
Tél. 06.60.75.27.05
associationcroqueursdevie@gmail.com

Les Ateliers d'Art de Charenton

Chantale Courtin
Tél. 01.77.01.58.70
ateliersartcharenton@gmail.com

L'Atelier de Charenton

Sandrine Sananès
33, rue Gabrielle
Tél. 06.12.61.39.08
contact@latelierdecharenton.com

Atelier de création

Pierre Pouliot
Maison des Artistes
9, place de la coupole
ppouliot@free.fr

Ateliers tout en couleurs

Nataly Guetta
51, square Henri Sellier
Tél. 06.84.59.63.24
asso@atelierscouleurs.org

Minuit Mardi

Anne Mandorla
Maison des artistes de Charenton
9, place de la Coupole
Tél. 06.09.31.56.86
www.mandorla.net

Peinture et sculpture pour tous

Yvon Tonnerre
Tél. 06.73.52.57.65
yvon.tonnerre@bbox.fr

Retouramont

Pôle de danse verticale
197, rue de Paris
Tél. 01.43.96.95.54.
www.retouramont.com

Permanences

Les élus
à votre
rencontre
le samedi
matin

★ **au marché
du centre**
Les samedis
13 avril et 11 mai

★ **devant Aldi**
Le 11 mai

CHARENTON DEMAIN
Charentonnais et éco-citoyens



Depuis le 1^{er} janvier 2019, de nouvelles consignes de tri ont vu le jour. Avant cette date, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans le bac jaune aux côtés des emballages en métal, en papier et en carton.

Désormais, les emballages à mettre dans le bac jaune sont aussi les sacs en plastique, sachets, boîtes, barquettes, pots de yaourt, films plastique et même le polystyrène. Il s'agit d'un progrès visant à améliorer

le recyclage mais la vigilance de chacun d'entre nous reste essentielle pour assurer la réussite de ce dispositif.

Après les écoles élémentaires en 2017, la collecte des bio-déchets est effectuée, depuis le mois dernier, dans les 6 écoles maternelles de notre ville. Cette action, portée par la Ville et l'intercommunalité *ParisEstMarne&Bois* est une nouvelle grande étape franchie pour sensibiliser les plus jeunes Charentonnais à l'éco-citoyenneté.

À la demande de la Municipalité, le territoire *ParisEstMarne&Bois* (PEMB) propose aux Charentonnais de participer au Défi Zéro Déchet en 2019. L'opération consiste à promouvoir certains éco-gestes et modes de consommation responsables via l'accompagnement d'un nombre restreint de citoyens qui se voient fixés un objectif de réduction de leur production de déchets. Pour y participer, il convient d'adresser sa candidature à zerodechet@pemb.fr. Les foyers sélectionnés bénéficieront d'une formation et d'un accompagnement.

Le système Vélib' II est désormais financé par la Ville, à hauteur de 20 000 € par station et par an, avec une subvention de la Métropole du Grand Paris de 10 000 €. Parmi les deux stations Vélib' de la rue de Paris, celle située devant la Place des Marseillais est la 11^e la plus fréquentée de la 1^{ère} couronne en dehors de la Capitale. Dans quelques jours, une troisième station Vélib' sera implantée place de l'Europe dans le quartier Bercy.

Enfin, le 20 avril 2019, Charenton accueillera la nouvelle ligne de bus 77 qui reliera la gare de Lyon au RER de Joinville-le-Pont via l'avenue de Gravelle. La ligne 325 sera, par ailleurs, prolongée jusqu'à la station Quai de la gare de la ligne 6 du métro et le circuit du bus 24 sera modifié pour en améliorer la régularité et les interconnexions avec les autres transports publics. Les élus du groupe Charenton Demain sont fortement impliqués dans le suivi des sujets importants sur le plan du développement durable contribuant à améliorer la qualité de vie et l'attractivité de notre commune.

Les élus du groupe Charenton Demain



CHARENTON AVANT TOUT
Punition collective
pour parents défaillants !

Au sein des écoles de Charenton, une procédure de 2018 impose aux parents de pré-réserver les places de leurs enfants pour l'accueil du soir et du mercredi, au moins 10 jours avant. Cette procédure, peu souple, entraîne parfois quelques ratés lorsqu'une famille oublie de réserver. Mais jusqu'à présent, l'enfant était accueilli et la famille chargée du tarif maximum !

Depuis le 22 mars, la mairie a décidé de ne plus accueillir les enfants dont les parents n'auraient pas réservé leur place, bien que les capacités d'accueil, le personnel encadrant et le nombre de goûters disponibles le permettent. L'accès au centre de loisir est donc désormais refusé à ces enfants qui sont gardés à l'écart par les gardiens d'établissement dans l'attente d'une hypothétique arrivée des parents. Il s'agit en quelques sortes de punir les enfants pour une défaillance des parents ! De plus, cette mesure discriminatoire est prise au mépris des règles les plus élémentaires en matière de garde d'enfant, comme de ne jamais laisser un enfant seul en tête à tête avec un adulte.

Ainsi, pour gérer une poignée de parents récalcitrants à effectuer une démarche de réservation en ligne (environ une dizaine paraît-il), la municipalité emploie la manière forte et stigmatise des enfants qui n'y sont pour rien ! Nous l'invitons à changer de méthode et à réinstaurer un dialogue avec les parents pour imposer le respect d'une règle... qui était sans doute trop stricte dès sa conception.

Loïc RAMBAUD,
Conseiller municipal
@rambaudloic, www.charentonavanttout.fr



POUR CHARENTON, L'HUMAIN ET L'ÉCOLOGIE
Pollution de l'air :
Les victimes ne sont pas les coupables

Le 12 novembre 2018, la métropole du Grand Paris a décidé l'interdiction des véhicules les plus polluants à l'intérieur du périmètre de l'A86. Mais les critères choisis pour cette interdiction ne concernent que les véhicules anciens et diesel. Cette mesure pénalise donc les ménages modestes tandis que le propriétaire d'un 4x4 neuf pourra continuer à rouler. Nous avons donc demandé en conseil municipal que ce dispositif s'accompagne de la gratuité totale des transports en commun et de la mise en place de la circulation alternée dès le premier jour des pics de pollution. Cette proposition a été acceptée, ce dont nous nous réjouissons. Beaucoup moins réjouissants sont les retards des travaux sur les nouvelles lignes de métro, signe que beaucoup peinent à comprendre que la lutte contre la pollution atmosphérique passe forcément par le développement des transports en commun.

Émilie Bertrand
Notre blog : <http://pourcharenton.blogspot.fr/>



CHARENTON AMBITION

Depuis plusieurs semaines, notre pays est profondément secoué par un mouvement protéiforme de contestation sociale, au point que le Président de la République a décrété "l'état d'urgence économique et social". Il s'en est suivi l'inscription subite d'environ 10 milliards d'euros supplémentaires au budget de l'État, sans toutefois parvenir à juguler le "sentiment de vertige" qui traverse notre nation pour reprendre l'expression récente du président du Sénat. Il faut espérer que le Grand Débat aura plus de succès pour trouver une sortie de crise. Sous réserve que celui-ci soit sincère et qu'il se puisse trouver une méthode pour agréger l'ensemble des propositions puis en sortir des lignes d'union, ce Grand Débat doit faire prendre conscience tant sur le plan national que local de la nécessité de gouverner dans le dialogue.

Chantal Gratiet - Charenton Ambition

SANTÉ à Charenton

PERMANENCES PHARMACIES

Dimanche 14 avril
PHARMACIE DU CENTRE
67, rue de Paris
Tél. 01.43.78.78.09.

Dimanche 21 avril
PHARMACIE CENTRALE
54, rue de Paris
Tél. 01.43.68.01.41.

Lundi 22 avril
PHARMACIE BERCY 2
10, place de l'Europe
Tél. 01.49.77.56.56.

Dimanche 28 avril
LA GRANDE PHARMACIE
3, place des Marseillais
Tél. 01.43.75.14.68

Mercredi 1^{er} mai
PHARMACIE DES QUAIS
58 bis, quai des Carrières
Tél. 01.43.68.43.50.

Dimanche 5 mai
PHARMACIE DES 2 COMMUNES
46, avenue de Lattre de Tassigny
à St Maurice
Tél. 01.43.68.20.33.

Jeu 8 mai
PHARMACIE DU MARCHÉ
68 bis, rue de Paris
Tél. 01.43.68.00.38

SAMI

Urgences médicales le soir, le week-end et jours fériés en appelant le 15.
14, rue du Val d'Osne à Saint-Maurice

- le soir du lundi au vendredi de 20h à minuit
- le samedi de 14h à minuit
- les dimanches/jours fériés de 8h à minuit

 Version audio du *Charenton magazine* sur www.charenton.fr

Décès

Avec nos sincères condoléances

Simonne DEVOL • Gilbert DUPUY • Paulette VANNIER veuve MARÉCHAL • Jeannine JEULIN veuve MENNY • Edouard GUINAND • Pierre LEVAVASSEUR • Jean-Pierre ARNAUD • Paulette PÉTEL Veuve BIMBAUD • Raymonde RODHAIN veuve FAUCHEUX • Madeleine MONCELET • Jacky BERTAULT • Daniel LUCAS • Yolanda BOGGETTI veuve JEULIN • Corinne KURCBARD épouse BENDAYAN • Marie-Thérèse MOURIER •

Recensement

Vous venez d'avoir 16 ans, venez-vous faire recenser.

- Les jeunes garçons et filles nés en mars 2003 : de mars 2019 à juin 2019
- Ceux nés en avril 2003 : d'avril 2019 à juillet 2019
- Ceux nés en mai 2003 : de mai 2019 à août 2019.

Si vous veniez avant votre date anniversaire, nous ne pourrions pas enregistrer votre demande. Par contre, ceux qui ne se sont pas encore fait recenser et qui ont moins de 25 ans doivent venir en mairie afin de régulariser leur situation vis-à-vis du recensement militaire.

Pièces à fournir

- carte nationale d'identité,
 - livret de famille des parents,
 - décret de naturalisation ou déclaration devant le juge d'instance, si acquisition de la nationalité française ou né(e) à l'étranger,
 - carte d'identité d'un des 2 parents dans le cas où le jeune est né en France et que ses 2 parents sont nés à l'étranger.
- Cette démarche est obligatoire. Elle vous permettra par ailleurs d'obtenir une attestation indispensable pour présenter tous les examens (baccalauréat, permis de conduire, etc...).

Affaires civiles

Ouvert du lundi au vendredi au 16, rue de Sully, de 8h30 à 12h et de 13h15 à 17h15 et le samedi matin au 7, rue Gabriel Péri de 9h à 12h15.

Naissances

Avec nos plus vives félicitations

Nahël MEZOUAR • Judith MILES • Massimo LANDRISCINI • Joseph COHEN • Basile DORIN MOUROUSI • Claire TOULOUSE • Jeanne AUBE • Marcus BOULC'H • Victoria MARIEN • Danya SELLAMI • Adrien TRINQUIER • Soline LACROIX • Raphaël MOYAL • Doron PARTOUCHE • Théo TIENG • Maxen MOKDAD • Maxime DAMERY • Naëlle DALIBEY • Navid TAM • Joshua KHALFA • Alexandre de KERCHOVE de DENTERGHEM • Naïl ABHARI • Adam TOUIL • Noah HERVAGault • Hayden ROLL CHEA •

Mariages

Avec tous nos vœux de bonheur

Alexia SEBBAG et Joris SAYAC • Elsa RODRIGUES DIAS et Filomeno DE PINA SOARES DE CARVALHO • Audélia MARCIANO et Samuel LEVI •

LIONS CUP

2019

TOURNOI INTERNATIONAL DE BASKETBALL
U15 MASCULIN

EQUIPE NATIONALE
D'ANGLETERRE
(ANGLETERRE)

KK SPARS SARAJEVO
(BOSNIE HERZEGOVINE)

CB L'HOSPITALET
(ESPAGNE)

JSF NANTERRE
(FRANCE)

SKM VILNIUS
(LITUANIE)

EQUIPE NATIONALE
DE POLOGNE
(POLOGNE)

KSB BELGRADE
(SERBIE)

SAINT CHARLES BASKET
(FRANCE)



LIONS' CUP

20
21
22
AVRIL

GYMNASES TONY PARKER (SAM + DIM)
GYMNASE NELSON PAILLOU (LUN)
DE 10H00 À 19H00

CHARENTON-LE-PONT



INFOS SUR SAINTCHARLESBASKET.FR

